

Comment identifier les structures d'auxiliation?

Pierre-Yves Dufeu

▶ To cite this version:

Pierre-Yves Dufeu. Comment identifier les structures d'auxiliation?. 2003. hal-00943926

HAL Id: hal-00943926 https://hal.science/hal-00943926v1

Preprint submitted on 9 Feb 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Comment identifier les structures d'auxiliation ? Le cas du français contemporain, à partir de : *Le Monde*, 3 juillet 2002. »

Introduction:

Dans un numéro assez récent de la revue *Langages*, Hava Bat-Zeev Shyldkrot, présentant la notion d'auxiliaire, la reliait à celle de grammaticalisation, et constatait notamment que les

« indécisions (...) qui font que la distinction entre un verbe plein et un verbe auxiliaire n'est pas univoque, découlent du fait que les auxiliaires (...) se grammaticalisent et que leur inventaire évolue et varie avec le temps » 1

Cette remarque m'a paru fonder *a contrario* la légitimité d'une analyse de la question portant sur un corpus qui représente une synchronie très étroite. Suivant la méthode retenue par Pierre Le Goffic dans sa *Grammaire de la phrase française*², j'ai choisi de dépouiller un numéro du *Monde* (daté du 3 juillet 2002), avec l'idée que la prise en compte d'énoncés attestés, même si elle est par définition limitée, est aussi plus féconde, sur le plan heuristique, que le simple recours aux énoncés artificiels que peut fournir l'intuition d'un locuteur.

Cette méthode strictement synchronique m'a fait préférer le terme délibérément statique d'auxiliation à celui plus dynamique, et parfois, mais assez rarement utilisé, d'auxiliarisation. Ainsi remotivé, ce choix terminologique recouvre d'emblée une orientation théorique : la question pour moi sera plutôt « qu'est-ce qui est auxiliaire, ou qu'est-ce qui fait l'auxiliaire? » que « comment tel(s) terme(s) est-il ou sont-ils devenu(s) auxiliaire(s)? ». Répondre à une telle question n'est pas facile, notamment parce qu'en français contemporain, une structure d'auxiliation est un objet linguistique que le simple aspect sémiologique ne suffit apparemment pas à définir. Le fil directeur de mon exploitation des données synchroniques, et, à partir de là, de la réflexion que j'en tire sera donc la notion de critères. Je commencerai par définir ma démarche en adoptant deux critères premiers. Ceci me permettra ensuite d'interpréter les occurrences qui répondent à ces critères. J'examinerai enfin quelques autres propriétés syntaxiques remarquables dans les relevés, afin de déterminer si elles pourraient également être tenues pour des critères d'auxiliation.

I Définition de la démarche en termes de critères premiers.

Je procéderai tout d'abord à une rapide présentation typologique des démarches récentes retenues par les linguistes qui se sont intéressé à l'auxiliation en français. Cette mise en perspective me permettra de forger ensuite mes propres critères, l'un, syntagmatique et l'autre, paradigmatique.

a) <u>Bref rappel des options les plus récentes retenues dans la littérature pour rendre compte de l'auxiliation en français contemporain.</u>

L'on peut évaluer les différentes approches à partir, d'une part, de l'ampleur sémiologique du champ des structures retenues comme structures d'auxiliation, et, d'autre

¹ Bat-Zeev Shyldkrot, 1999, p. 3.

² Le Goffic, 1993.

part, de la qualité théorique du concept ou des critères engagés, soit pour définir *a priori* ce champ, soit pour en rendre compte *a posteriori*. Ceci m'a permis d'identifier quatre modèles :

1) **Modèle traditionnel.** Le champ sémiologique de ce modèle est restreint, puisque seuls *être* et *avoir* y sont tenus pour auxiliaires. Ce modèle ne comporte pas de théorie explicative à proprement parler. Son objectif est avant tout pédagogique, orthographique, puisqu'il s'agit de bien accorder le participe passé. Jean-Claude Chevalier a retracé l'histoire du concept de *verbum auxiliarium*³, qui selon lui a été inventé par Pillot en 1550, et longtemps réservé à *être* et *avoir*. Selon ce point de vue traditionnel restreint, les autres verbes, même s'ils partagent certaines propriétés des auxiliaires, pourront tout au plus être qualifiés de « semi-auxiliaires ». Ce modèle traditionnel est notamment celui que retient Grevisse⁴, sans doute pour des raisons de clarté de présentation.

Plusieurs objections pourront être formulées à l'encontre d'un tel modèle. L'on peut déjà discuter de l'intérêt strictement pédagogique du remplacement de la mention de l'alternative lexicale « *être* ou *avoir* » par l'expression « le verbe auxiliaire ». Mais surtout, l'expression ne correspond dans ce modèle restreint à aucune nécessité théorique, puisque les termes « participe », « accompli (ou transcendant, extensif) », qui caractérisent l'unique second terme possible de la structure, suffisent à rendre compte de l'ensemble de l'attelage (verbe n°1 + participe).

2) **Modèle** « **clitico-actanciel** ». Le champ sémiologique de ce modèle reste restreint, mais la théorie qui le sous-tend est forte, avec des critères définitoires *a priori*, mais hétérogènes : P. Le Goffic ajoute « *se faire/se voir* + infinitif » à « *être/avoir* », sur la base d'un critère syntaxique (les clitiques se placent devant l'auxiliaire), d'un critère sémantique (l'apport sémantique du verbe auxiliaire n'est pas isolable), et d'un critère actanciel (les actants se rapportent au verbe auxilié)⁵. Dans ce modèle, un verbe comme « *devoir* » n'est pas considéré comme auxiliaire mais comme vecteur d'une « modalité », auxiliation et modalité se distinguant pour Le Goffic du point de vue sémantique et syntaxique – du moins en français contemporain -, mais non du point de vue actanciel.

La difficulté principale ici est celle de la définition claire du critère sémantique.

3) **Modèle typologique.** Il s'agit d'un modèle ou d'un groupe de modèles pour lequel le champ sémiologique est ouvert, mais restreint par des catégories sémantiques forgées *a posteriori*. La *Grammaire méthodique* de Vairasse d'Allais (1681), influencée par les grammaires allemandes, est, selon J.-C. Chevalier⁶ la première à inclure « *devoir* » dans une liste encore assez restreinte d'auxiliaires nécessaires pour l'auteur à la conjugaison, « je dois partir » traduisant le latin « abiturum ». Plus de trois siècles plus tard, une autre *Grammaire méthodique du français* illustre elle aussi cette veine typologique en ajoutant à *être* et *avoir* deux types supplémentaires, les « auxiliaires d'aspect » (*aller, se mettre à, venir de* + infinitif par exemple) et les « auxiliaires modaux » (*pouvoir, devoir* par exemple) :

« on les enregistre comme auxiliaires dans la mesure où, comme être et avoir, leur sémantisme se réduit à une indication grammaticale (à la différence des verbes de sens « plein ») et où la construction aux + infinitif semble bien parallèle à la construction avoir/être + participe »⁷

³ Chevalier, 1999, p. 27.

⁴ Grevisse, 1993, p. 1178.

⁵ Le Goffic, 1993, p. 162.

⁶ *Op.cit.*, p. 30.

⁷ Pellat, Riegel, et Rioul, 1994, p. 252.

La « méthode » commune à ces grammaires historiquement bien distinctes consiste donc à rendre compte *a posteriori* d'un champ sémiologique assez ouvert à l'aune de propriétés qui sont tenues pour des sèmes grammaticaux du français. L'orientation comparatiste et générale plus ou moins explicite est assez nette : c'est la signification générale, constituée en types, qui détermine le classement des formes. C'est ainsi une variante du modèle typologique que propose Benveniste lorsqu'il définit trois classes d'auxiliation, l'auxiliation de temporalité, l'auxiliation de diathèse et l'auxiliation de modalité⁸.

Le caractère intuitif et *a posteriori* des critères garantit l'élégance – ce qui sans doute est déjà beaucoup en linguistique -, mais non la scientificité du modèle, virtuellement trop restreint ou trop lâche : *falloir*, par exemple, proche pour le sens de *devoir*, devrait-il être tenu pour un « auxiliaire modal » ?

4) **Modèle formel/aspectuel.** Dans ce modèle, le champ sémiologique est large, et l'interprétation grammaticale forte. Marc Wilmet, après un premier débroussaillage syntaxique, conclut que les auxiliaires du français, lexicalement très divers (avoir/être, aller/venir de, devoir/pouvoir, mais aussi faillir, ne faire que, se risquer à, finir par, etc.), n'expriment jamais que l'un des trois aspects coverbaux, perspectif, cursif ou extensif du procès auxilié, éventuellement associé à un « résidu » temporel ou modal⁹.

Il s'agit certainement là du modèle le plus séduisant, si on l'évalue par le rapport entre l'étendue du champ sémiologique retenu et la simplicité de la théorie qui en rend compte. La démarche, toutefois, n'est pas unitaire, puisqu'elle est formelle avant l'inventaire des auxiliaires et typologique ensuite, autour de la notion d'aspect, les critères formels *a priori* étant très vite jugés « limités ».

La force de cette dernière approche tient d'abord au fait que ses premiers critères sont définitoires (a priori) et formels, ce qui permet d'éviter la relative imprécision des interprétations sémantiques. Ce sont donc ces deux principes que je tâcherai de conserver dans l'examen du corpus synchronique que je me suis fixé. Sans prétendre que des critères strictement syntaxiques puissent se révéler suffisants, je m'efforcerai à tout le moins de les ordonner et de les affiner le plus possible, d'en faire réellement, en les confrontant au corpus, les instruments d'une ordination rationnelle des structures recensées.

b) Critère premier syntagmatique

Ce critère peut se formuler de la façon suivante : la structure d'auxiliation doit engager deux verbes lexicalement autonomes V1 et V2, dont l'ordre est contraint. Il importe de justifier dans le détail cette formulation.

1) **Deux verbes**: cette condition est, sans doute, de toutes celles qui forment le critère, la plus conventionnelle. On parle toujours en effet d'auxiliaire verbal, mais il n'est pas théoriquement exclu de se demander si l'auxiliation est en français exclusivement verbale ou si elle ne pourrait engager aussi bien des noms, des adjectifs, des adverbes, etc. Maurice Gross a ouvert une première brèche en montrant que, dans certaines locutions verbo-nominales, certains verbes supports « généralisent de façon naturelle la notion classique d'auxiliaire du verbe » ¹⁰.

⁸ Benveniste, 1974, p. 179.

⁹ Wilmet, 1998, p. 318-320.

¹⁰ Gross, 1999, p. 19.

Plus radicalement peut-être, une structure exclusivement nominale d'auxiliation pourrait être reconnue dans les syntagmes nominaux qui engagent un « déterminant nominal quantifieur »¹¹, soit :

la un tas de gens 1b une foule de questions 1c (italien) un sacco di barzelette

où non seulement le nombre de S2 est contraint, mais où surtout les fonctions linguistiques se répartissent assez clairement, entre d'une part, la vocation grammaticale de S1. qui traduit notamment l'extensité du référent, et, d'autre part, la vocation lexicale et proprement référentielle de S2. Dans une telle « auxiliation nominale » toutefois, la ténuité des indications grammaticales véhiculées par l'auxiliaire (le nombre, essentiellement) rend difficile une comparaison autre que très générale avec l'auxiliation verbale.

L'auxiliation correspondrait ainsi à l'usage d'un signifiant issu d'une des catégories syntaxiques fondamentales, verbe, nom, adjectif, adverbe, comme un élément exclusivement grammatical, et qui dans ce rôle aide (d'où la qualification historique, et ancienne d'auxiliarium) à préciser la signification d'un autre signifiant. Cet usage recouvre à peu près exactement ce que les guillaumiens appelleraient une saisie subduite dans l'idéogenèse d'un signe ultimement prédicatif¹².

C'est précisément parce qu'un tel phénomène a été bien décrit et interprété dans la cadre théorique de la psychomécanique, qui inclut et dilue ainsi assez finement l'auxiliation dans le reste du fonctionnement systématique de la langue, que je me restreindrai ici, assez conventionnellement, aux seuls phénomènes d'auxiliation verbale.

2) verbes lexicalement autonomes: le choix délibéré de ce trait définitoire d'extériorité lexicale des deux verbes répond à la perspective synchronique. Il permet en effet de distinguer l'auxiliaire de l'affixe, dont on peut considérer qu'il représente dans l'histoire l'un des devenirs possibles. Le futur dit « simple » du français contemporain provient historiquement d'une structure périphrastique en laquelle l'on peut reconnaître une auxiliation: chanter-ai. Béatrice Lamiroy¹³ voit ainsi dans la tendance à la dépendance morphophonologique l'un des paramètres de la grammaticalisation, processus diachronique qui selon elle sous-tend et définit les faits d'auxiliation. Dans la mesure où je me donne ici d'autres moyens pour définir ces faits, il est assez naturel que je distingue comme deux états linguistiques successifs et de nature différente, ce qu'une linguistique diachronique relie et interprète en tendance et en degrés.

L'extériorité lexicale de V1 et V2 permet notamment que viennent s'insérer entre V1 et V2 divers autre signifiants, obligatoires (une préposition par exemple) ou facultatifs. Les termes syntaxiquement facultatifs qui s'insèrent entre V1 et V2¹⁴ ne peuvent précisément intervenir que parce que la solidarité syntaxique V1/V2 est évidente pour tout locuteur, et interprétée automatiquement comme telle.

3) Ordre contraint V1/V2: ce trait permet d'exclure les syntagmes subordonnés mobiles. La structure d'auxiliation est une structure assymétrique linéaire, même si cela ne signifie pas que V2 suive immédiatement V1. D'un point de vue strictement syntaxique et formel, c'est V2 (l'auxilié) qui, en quelque façon, dépend de V1 (l'auxiliant ou auxiliaire).

¹⁴ Ils seront pris en compte dans la dernière partie de cet article.

¹¹ J'emprunte cette terminologie adéquate à Buvet, 1993.

¹² Guillaume lui-même a consacré un article (voir la bibliographie) à la question des auxiliaires.

¹³ Lamiroy, 1999, p. 37.

Cette notion de dépendance syntaxique dissymétrique de V2 par rapport à V1 est toutefois assez difficile à établir dans des structures où, à V1 identique, V2 pourrait difficilement être supprimé ou même remplacé par un autre signifiant, verbal ou non : c'est en effet la commutation syntaxique qui fonde le plus souvent la notion de « complément de ». On peut donc admettre cette dépendance par analogie avec les structures à ordre contraint verbe/complément (ou déterminant/déterminé) du français. Elle ne revêt qu'une signification formelle, et non sémantique.

c) Critère premier paradigmatique

V1 et V2 désigneront désormais ici des occurrences verbales qui répondent au critère premier syntagmatique; cette convention permet de formuler de façon concise le critère premier paradigmatique : V2 ne peut varier en personne. Est ici reformulé l'un des critères syntaxiques que convoquait notamment M. Wilmet¹⁵, et généralement avancé pour distinguer l'auxiliation d'autres phénomènes linguistiques formellement proches. Là encore, il est intéressant de justifier dans le détail ce critère de reconnaissance, avant d'examiner à partir du corpus comment il permet d'exclure un certain nombre de tournures déterminées.

1) impossibilité d'une variation en personne

L'abolition obligatoire de la variation paradigmatique en personne touchant l'un des deux termes V1 ou V2 est bien *a priori* un trait nécessaire à la reconnaissance de toute auxiliation verbale, puisqu'elle est garante formelle de la cohésion actancielle du bloc V1/V2 (l'agent des deux procès est dès lors obligatoirement commun), alors qu'au contraire le maintien d'une possibilité de variation personnelle pour V1 comme pour V2 garantit l'indépendance actancielle des deux termes.

2) qui concerne V2.

Il est, sans doute, un peu plus difficile de montrer pourquoi, dans une structure d'auxiliation verbale en français, c'est obligatoirement V2, et jamais V1, qui est concerné par cette abolition. Il existe en effet, dans la sémiologie du français, deux séries bien distinctes de faits qui répondent à la propriété 1), selon que le figement paradigmatique touche V1 ou V2.

En français, les séquences V1/V2 qui répondent au critère premier syntagmatique, et en lesquelles, en outre, V1 ne peut varier en personne, sont assez diverses, mais, du point de vue synchronique qui est le nôtre ici, il s'agit pour l'essentiel des séquences dites impersonnelles, dans lesquelles le sujet de V1 ne sort pas du singulier inanimé nominal, sous la forme du pronom *il*. Voici toutefois un certain nombre d'autres tournures¹⁶ où V1 s'est en effet figé, parfois sous forme quasi-nominale, mais comme on peut le voir aussi au point qu'on peut souvent en contester, en synchronie, la nature systématiquement verbale :

2f Dire qu'il est parti sans me dire au revoir ! 2v Je dis qu'il est parti...

3f Voici qu'il est parti 4f Vu qu'il est parti 3v Je vois qu'il est parti 4v Je vois qu'il est parti

¹⁵ *Op. cit,* p. 319.

¹⁶ Ces exemples n'ont pas été tirés du corpus. Dans chaque paire minimale présentée, « f » devant une occurrence signifie que V1 y est figé, « v » qu'il y est variable.

J'exclus surtout ces tournures dans la mesure où, sur le plan formel, et par-delà l'éventuelle distance sémantique en synchronie, le critère de substitution paradigmatique d'une forme personnelle est positif, comme le montrent les réalisations v des paires minimales.

Les séquences impersonnelles du français sont, semble-t-il, les seules pour lesquelles le test de substitution, appliqué à V1, se révèle négatif :

5f Il faut qu'il parte 6f il semble qu'il veuille partir 5v *je faux qu'il parte 6v * je semble qu'il veuille partir

La question de leur reconnaissance comme structure d'auxiliation paraît donc devoir être examinée plus sérieusement. Si la littérature linguistique ne les tient généralement pas pour telles, c'est, assez implicitement, sur la base du critère d'évidement ou d'affaiblissement sémantique. Contrairement à «il a», «il est» ou «il va», «il faut» ou «il semble» ne sauraient être comparés à une signification « pleine » du même verbe, ils véhiculent d'emblée un sens intuitivement assez abstrait, qu'on pourra dire, dans certains cas, modal. D'autre part, ces structures V1/V2, avec V1 de sujet il nominal et V2 de forme très variable, se distinguent de l'auxiliation verbale généralement reconnue en ce que précisément le pôle V1 supporte à lui seul les deux figements, personnel d'une part, et lexical d'autre part, qui, dans la structure d'auxiliation, sont réparties entre le premier pôle (dont les réalisations lexicales sont limitées, mais non les variations en personne) et le second (libre lexicalement, mais non en personne). Cette nuance peut sembler très abstraite et strictement formelle, mais elle est riche de conséquences sémiologiques, notamment en ce qui concerne la faible coalescence de la séquence impersonnelle, que pourront défaire des syntagmes théoriquement très longs, notamment le sujet de V2 sous forme d'expression référentielle développée, comme le montre l'exemple suivant, forgé de toutes pièces à partir de l'exemple 6f :

7 **Il semble que**, suite à un long et méthodique harcèlement téléphonique, le voisin pénible dont l'incessant tintamarre nocturne finissait par scander jusqu'au délire mes éprouvantes insomnies, se **soit** enfin – Dieu soit loué! – décidé à déménager.

La conséquence sémantique de cette souplesse formelle est que l'apport de V1 à V2 dans les séquences impersonnelles est davantage interprété comme la modalisation, ou la modification d'un procès qui se suffit à lui-même, que comme une aide – un auxiliaire – nécessaire sous cette forme. Maurice Gross dans son article ¹⁷ rapproche le fonctionnement de l'auxiliaire de celui des adverbes, entendus au sens large. Il semble que ce rapprochement sémantique ou fonctionnel s'applique mieux encore aux V1 impersonnels.

Voici pourquoi le critère premier paradigmatique de reconnaissance de l'auxiliation s'applique, non à V1, mais exclusivement à V2. Appliqué au cas du français, cela signifie que, pour qu'on ait structure d'auxiliation, il faut d'une part que V2 apparaisse sous une forme impersonnelle, participe (présent ou passé) ou infinitif, et d'autre part que la substitution à cette forme impersonnelle V2 d'une forme verbale personnelle ne soit pas pertinente.

3) Exemples d'application du critère paradigmatique

Les critères, en distinguant les structures d'auxiliation des structures V1/V2 qui n'en sont pas, permettront pratiquement soit d'inclure soit d'exclure les séries verbales en position

¹⁷ *Op. cit.*, p. 8.

V1 de l'ensemble des « verbes auxiliaires ». Le verbe « faire », qui connaît incontestablement en position V1 un certain glissement sémantique, est pressenti pour cette raison dans certaines typologies comme un « auxiliaire de diathèse ou d'immixtion » possible : il apparaît ainsi comme l'un des candidats privilégiés au statut d'auxiliaire. Ce verbe apparaît largement dans le corpus en position V1¹⁸ :

8i Les diplomates français et britanniques tentent de **faire prévaloir** auprès de leur partenaires américains les arguments de la raison

8v Les diplomates français et britanniques tentent de **faire que prévalent** auprès de leur partenaires américains les arguments de la raison

9i On n'est guère habitué à voir Washington **faire jouer** son droit de veto à l'ONU contre ses deux alliés européens.

9v On n'est guère habitué à voir Washington **faire que joue** son droit de veto à l'ONU contre ses deux alliés européens.

10i S'ils avaient voulu éviter de déclencher une crise à propos de la Minubh, les Américains auraient pu tout simplement retirer leurs 46 hommes de cette force afin de **les faire échapper** à la CPI

10v S'ils avaient voulu éviter de déclencher une crise à propos de la Minubh, les Américains auraient pu tout simplement retirer leurs 46 hommes de cette force afin de **faire qu'ils échappent** à la CPI

L'application du critère paradigmatique montre que, dans tous les cas, V2 peut varier en personne. Dans l'occurrence suivante, il suffit simplement, avant d'appliquer mécaniquement le test, de restituer le pronom réfléchi omis par le journaliste :

11i L'idée que l'ONU abrite désormais un pouvoir judiciaire pouvant mettre en accusation l'Amérique **fait dresser** les cheveux sur la tête de la majorité des responsables politiques et militaires.

11i' (+ se) L'idée que l'ONU abrite désormais un pouvoir judiciaire pouvant mettre en accusation l'Amérique fait se dresser les cheveux sur la tête de la majorité des responsables politiques et militaires.

11v: L'idée que l'ONU abrite désormais un pouvoir judiciaire pouvant mettre en accusation l'Amérique **fait que se dressent** les cheveux sur la tête de la majorité des responsables politiques et militaires.

Il arrive en contexte qu'une proposition relative empêche l'application directe du test. Dans la mesure où c'est la structure V1/V2, et non son entourage, qui est l'objet du test, il n'y a pas alors de difficulté à l'extraire de la relative :

12i Quelques jours avant la décision de M.Clinton, des personnalités des deux partis avaient publié un texte dénonçant le danger que la CPI **ferait courir aux** personnels diplomatiques et militaires américains.

12v la CPI **ferait que les** personnels diplomatiques et militaires américains **courent** <un> danger.

Enfin, dans les deux occurrences suivantes, l'agent du procès V2, indéfini, n'est pas exprimé dans l'occurrence d'origine. Il suffit alors, pour que l'occurrence v soit pertinente, de le restituer devant V2.

13i Il a **fait remarquer** que le souci avancé par les Américains de protéger leurs ressortissants en mission à l'étranger n'a jamais été invoqué à propos du TPIY.

13v II a **fait que <l'on/l'assemblée> remarque** que le souci avancé par les Américains de protéger leurs ressortissants en mission à l'étranger n'a jamais été invoqué à propos du TPIY.

14i L'ONU **s'est surtout fait remarquer** par l'incapacité de ses casques bleus à protéger la population. 14v L'ONU **a surtout fait qu'<on> l'a remarquée** par l'incapacité de ses casques bleus à protéger la population.

¹⁸ Dans les paires minimales qui suivent, les occurrences « i » (pour V2 = invariable) correspondent aux items recensés dans le corpus, la séquence V1/V2 est surlignée. Les occurrences « v » (pour V2 variable en personne) représentent le résultat de l'application à l'item recensé du critère premier paradigmatique.

Ce critère paradigmatique est strictement syntaxique, et non sémantique. C'est donc la seule pertinence, et non l'identité sémantique, de l'énoncé transformé v qui permet ici de rejeter la structure i comme structure d'auxiliation. Le même raisonnement peut s'appliquer aux structures recensées où « se voir » apparaît en position V1 - quelle que soit la forme grammaticale, infinitif ou participe, sous laquelle apparaît V2 -, structures que certains, dont Le Goffic sur une base partiellement sémantique 19, tiennent également pour des structures d'auxiliation, alors que les structures où « voir » non réfléchi occupe la position V1 sont assez unanimement rejetées. C'est ce que montrent les paires minimales 15, 16 et 17:

15i (...) le nouveau garde des sceaux n'a encore dit mot sur le sort du projet de grande loi pénitentiaire, où il **se voit flanqué** d'un étonnant secrétariat d'Etat aux programmes immobiliers de la justice.

15v (...) le nouveau garde des sceaux n'a encore dit mot sur le sort du projet de grande loi pénitentiaire, où il **voit que le flanque** un étonnant secrétariat d'Etat aux programmes immobiliers de la justice.

16i François Mesrine **s'est vu accorder par** les juges une peine minime de huit années d'emprisonnement. 16v François Mesrine **a vu que** les juges **lui accordaient** une peine minime de huit années d'emprisonnement.

17i (...) c'est entré dans les étranges mœurs du temps qui font que, après un fameux bouillon collectif, le maître queux **se voit remercier**.

17i (...) c'est entré dans les étranges mœurs du temps qui font que, après un fameux bouillon collectif, le maître queux voit qu'<on> le remercie.

Par induction à partir du corpus, l'on peut donc considérer que les verbes « faire » et « voir », qu'ils apparaissent ou non accompagnés d'un clitique réfléchi, ne peuvent généralement pas accéder en français au statut de verbe auxiliaire.

Dans tous les cas évoqués ci-dessus, l'énoncé v résultant de la transformation présente directement deux sujets non coréférents, celui de V1 et celui de V2 devenu variable. Or, il peut arriver que ce ne soit plus le cas :

18i (Tijuana) pouvait alors se flatter d'être la ville la plus visitée du monde.

18v (Tijuana) pouvait alors se flatter qu'elle était la ville la plus visitée du monde.

Le même genre de raisonnement permet aussi bien de refuser au verbe « espérer » le statut d'auxiliaire. Dans certains cas, notamment lorsque V1 appelle le subjonctif dans la complétive résultante, la coréférence des sujets rend la transformation non pertinente. C'est le cas avec le verbe « vouloir » (je veux que *je vienne), ou encore avec le verbe « chercher », dont la construction dans le passage de l'infinitif à la complétive se modifie en outre légèrement par l'adjonction de l'élément « ce » :

19i Pour l'exercice de 2001, VU a en effet **cherché à enjoliver** ses comptes de 1,5 milliards d'euros. 19v Pour l'exercice de 2001, VU_i a en effet **cherché à ce qu '*il**_i **enjolive** ses comptes de 1,5 milliards d'euros. 19v' Pour l'exercice de 2001, VU_i a en effet **cherché à ce qu '<on>_j enjolive** ses comptes de 1,5 milliards d'euros.

C'est bien dans ce cas la coréférence des sujets, et non le statut d'auxiliaire du verbe, qui rend l'énoncé v non pertinent. La variabilité de V2 peut en effet être confirmée dès lors qu'on insère devant V2 un sujet conventionnel différent de celui de V1 (comme en v'). Le critère paradigmatique conduit donc dans ce cas à exclure la structure.

_

¹⁹ Le Goffic, 1993, p. 166.

II Interprétation des occurrences qui répondent aux critères premiers.

Toutes les occurrences que j'examinerai à partir de maintenant répondent aux deux critères premiers. V1 et V2 désigneront donc dorénavant des verbes qui, dans le corpus, vérifient ces deux propriétés préliminaires. L'on peut, sur cette base, distinguer deux groupes relativement cohérents de lexies V1. Un premier groupe est constitué d'unités verbales dont absolument toutes les occurrences illustrent le phénomène d'auxiliation. Un deuxième groupe de celles pour lesquels l'appoint d'autres critères paradigmatiques est nécessaire et suffisant pour distinguer ce qui est auxiliaire de ce qui ne l'est pas. J'examinerai enfin, à partir de deux exemples, les limites de critères strictement syntaxiques dans la délimitation de l'auxiliation.

a) <u>Unités lexicales V1 dont toutes les occurrences peuvent être tenues pour auxiliantes.</u>

Les occurrences pour lesquelles V1 est le verbe « avoir » compte parmi les plus nombreuses du corpus :

20a M. Raffarin a pris soin de s'entourer également de « fidèles » issus des cercles giscardiens.

20b Joséphine-Charlotte **aurait déclaré** récemment au chroniqueur Stéphane Bern que son fils et sa belle-fille étaient « bêtes » et n'avaient pas de conversation.

20c Les Etats-Unis **ont ouvert**, dimanche 30 juin à l'ONU, une crise sans précédent en opposant leur veto au renouvellement du mandat de la police des Nations Unies en Bosnie.

20d Les soldats de la Force de stabilisation de l'OTAN (SFOR) y **auraient fait** irruption à l'aube, vers 4 heures du matin.

20e Le chef de la doctrine du cabinet Salustro, qui s'était indigné de ce traitement comptable, a été licencié.

Il semble qu'aucun test syntaxique ne permette de scinder en deux ou davantage le bloc que constitue de telles occurrences : par-delà les différentes flexions qu'il présente ici, « avoir » en position V1 n'a jamais qu'un unique rôle syntaxique, celui précisément d'auxiliaire. Dans ce rôle, associé à V2 qui apparaît nécessairement sous la forme d'un participe passé, il traduit l'aspect extensif du procès V2. La juxtaposition « avoir + participe passé » détermine absolument l'auxiliation dans le corpus, et très généralement en langue. Damourette et Pichon ne présentent qu'un demi-contre-exemple :

21 Tu as écrit sur les robinets ce que c'est, pour ne pas te tromper²⁰.

Un tel énoncé en effet est au mieux ambigü, et n'exclut jamais complètement l'interprétation par l'auxiliation.

La structure V1 dont l'homogénéité syntaxique dans le corpus se rapproche le plus de celle d' « avoir » n'est pas « être », mais « venir de » :

22a L'Américain Steve Fossett **vient d'enrichir** son palmarès en bouclant le premier tour du monde en solitaire. 22b Une laconique dépêche d'agence annonçait il y a quelques jours que le prince Ibn Saoud **venait de supprimer** la taxe du pèlerinage à la Mecque.

22c (...) les autorités locales (...) viennent de saisir 740 kilos de « substances non contrôlées », (...) et de fermer six officines.

22d Et malgré la guerre que lui a déclarée le président Fox,le cartel de Tijuana demeure « la mafia la plus puissante de l'histoire latino-américaine », affirme Jesus Blancornelas, directeur de l'hebdomadaire *Zeta* de Tijuana, qui **vient de publier** un livre sur la saga des frères Arellano Felix, les fondateurs du cartel qui ont gagné des milliards de dollars grâce au trafic de cocaïne.

_

²⁰ Ce exemple est cité dans Damourette et Pichon, 1911, § 1633.

Sans préjuger de sa nature profonde, je considère méthodologiquement ici la préposition « de » comme un simple discriminant lexical, « venir de » constituant une seule série V1, à distinguer de « venir » en position V1. Dans cette position V1, « venir de », est associé à un V2 qui apparaît nécessairement sous forme d'un infinitif. Wilmet²¹ présente cette structure comme tout à fait proche pour le sens de la structure « avoir + participe », elle n'ajoute, selon lui, qu'un résidu temporel, l'idée que le terme du procès V2 est encore récent dans le temps.

« Continuer de », dont les occurrences dans le corpus sont parfaitement homogènes, fait également partie de cette catégorie :

23a « Je continue d'être optimiste plutôt que pessimiste. »

23b Principal point de passage du « rêve américain », elle **continue d'attirer** des milliers de migrants, dont beaucoup d'Indiens.

Une analyse sémantique intuitive pourrait objecter que le statut d'auxiliaire d'« avoir » ou de « venir de » n'est guère contestable dès lors qu'on compare leur signification devant groupe nominal complément ou en position V1, mais qu'il ne semble pas en aller de même pour « continuer » :

24n Je continue la lutte / le travail. 24v/n Je continue d'être optimiste²².

A cette objection l'on peut répondre, sur le strict terrain syntaxique :

- Que l'absence de préposition en n et sa présence en v/n permet de considérer, au moins méthodologiquement, qu'il s'agit ici de deux verbes lexicalement différents (exactement comme dans le cas de « venir » / « venir de »), ce qui interdit la comparaison sémantique, dès lors du moins qu'on tient l'analyse syntaxique de surface pour prééminente par rapport à l'analyse sémantique. La force de cet argument dépend toutefois de l'analyse syntaxique que chacun pourra faire de ce « de », éventuellement différent du « de » qui suit « venir ». Cette analyse, ardue, n'est pas ici mon objet, et je n'entrerai donc pas dans les détails.
- Même si l'on suppose qu'une analyse syntaxique en profondeur pourrait démontrer qu'il s'agit bel et bien, dans les deux cas, du même verbe ce que suggère en effet leur quasi-identité sémantique -, il n'en reste pas moins que la différence, n ou v/n de la nature du terme qui suit « continuer » confère en elle-même un rôle grammatical différent au verbe « continuer » dans chaque cas. En n, devant substantif, « continuer » n'a qu'un rôle lexical particulier, parmi d'autres lexies proches ou antonymes qui pourraient lui être substituées (« engager », « développer », « cesser »). En v/n, du fait de l'aptitude propre au verbe mais non au substantif à indiquer l'époque (passé, présent, futur), « continuer » entre dans un rôle proprement grammatical qui est très précisément celui de signifier l'abolition par le déroulement du procès V2 lui-même de la limite entre deux des époques qu'en d'autres contextes (à l'indicatif) il serait apte à indiquer et à distinguer.

-

²¹ Wilmet, 1998, p. 321.

²² Cette paire minimale 24 n'est pas tirée du corpus ; « n » signifie que la construction est nominale, « v/n » qu'elle est infinitive (verbo-nominale).

En position V1, « continuer de » devient donc, comme « avoir » ou « venir de », un outil spécifiquement grammatical, et non plus simplement lexical. Les occurrences relevées étant syntaxiquement homogènes, rien ne s'oppose dès lors à ce qu'on le tienne, comme les deux autres verbes, pour un auxiliaire.

Je propose de baptiser ces trois verbes - il y en a certainement d'autres, mais ce sont là ceux que m'ont indiqués les relevés - « auxiliaires premiers », au sens où les critères premiers que j'ai définis suffisent apparemment dans tous les cas à les identifier comme auxiliaires.

L'application – dans ces cas suffisante – des critères premiers à un corpus significatif de français contemporain peut donc d'ores et déjà conduire à remettre en cause la prééminence universellement admise du couple « être/avoir + participe » dans la hiérarchie des structures d'auxiliation verbales du français. Le bloc des auxiliaires premiers, tel qu'il vient d'être défini, semble, d'une part, plus significatif, et plus intéressant du point de vue de la linguistique générale, puisqu'il rassemble des structures en lesquelles V1 mais aussi V2 sont différents. Ce n'est donc pas la forme particulière du participe qui constitue l'auxilié et partant l'auxiliation, mais plutôt un ensemble de propriétés communes dans le champ verbal en français à deux formes quasi-nominales distinctes, et qui, associées chacune à l'auxiliaire premier idoine, déclenchent automatiquement l'auxiliation en français contemporain. Le bloc ainsi défini est en outre plus homogène du point de vue sémantique que le couple « être/avoir » lui-même. En effet, « être + participe » induit des effets de sens passif (ce qui se vérifie d'ailleurs avec la majorité des verbes virtuellement V2 du français), alors que « avoir + participe », « venir/continuer de + infinitif » ont tous en commun de présenter le procès V2 en diathèse active après que sa borne initiale, et parfois finale, est dépassée.

Dans tous ces cas l'auxiliation apparaît comme le résultat d'un processus de grammaticalisation du verbe $V1^{23}$, avec cette nuance que les traces de cette grammaticalisation, processus historique, peuvent être lues dans la synchronie même, comme le montrent les exemples hors corpus 24 à 26 qui illustrent la continuité des différentes constructions que peuvent assumer en français contemporain ces trois verbes :

25a J'ai les mains humides 26n Je viens d'Espagne 25a' J'ai les mains mouillées 26n' Cela vient du savoir des Anciens 25v/a J'ai trempé les mains (dans...) 26v/n Je viens (enfin) de savoir qui avait téléphoné²⁴

Dans de tels continuums, l'auxiliation n'apparaît que lorsqu'intervient derrière le verbe adéquat un élément qui n'est plus ni tout à fait adjectif ou nom (comme il l'est encore, du point de vue syntaxique, en n' ou a') ni tout à fait verbal (ce que garantissent les critères premiers), mais grammaticalement hybride, verbe/nom ou verbe/adjectif.

b) <u>Unités lexicales V1 pour lesquelles d'autres critères paradigmatiques sont</u> nécessaires.

V2, privé de variation en personne, est en français soit un verbe/nom (l'infinitif), soit un verbe/adjectif (le participe). Le critère paradigmatique premier exclut que V2 puisse être remplacé par un verbe personnel, c'est-à-dire qu'il devienne en contexte pleinement et exclusivement verbal. Un critère paradigmatique complémentaire, s'il est nécessaire, devrait

²⁴ « a » signifie que la construction est adjective, « v/a » qu'elle est participiale (verbo-adjective).

²³ Je reprends donc volontiers à mon compte la caractérisation de Béatrice Lamiroy dans son article : le terme de « grammaticalisation » est ancien et vient de Kurylowicz, 1975.

logiquement exclure que V2 équivaille purement et simplement à un nom (s'il est infinitif) ou à un adjectif (s'il est participe).

1) V2 participe

Le problème se pose d'abord lorsque V1 est le verbe « être », et c'est ici qu'une analyse menée sur un corpus concret permet peut-être de nuancer ce caractère d'auxiliaire systématiquement reconnu dans ces conditions au verbe « être » comme tel par les différentes grammaires. A la différence du verbe « avoir » en effet, « être » en position V1 ne peut probablement pas être automatiquement tenu pour auxiliaire. Les contre-exemples recueillis dans le corpus le sont, rappelons-le, en vertu d'une analyse strictement syntaxique, et non sémantique.

Un test paradigmatique complémentaire de commutation de V2 avec un adjectif non participial permet de classer les occurrences en trois groupes, indépendamment de l'interprétation sémantique, accomplie ou passive, de V2. On peut ainsi relever tout d'abord quelques occurrences dans lesquelles le participe V2 pourra être remplacé par un paradigme assez peu restreint d'adjectifs²⁵:

27a Le monde politique local, lui, est divisé. (complexe, hétéroclite, prudent)

27b Quant aux Luxembourgeois, ils sont, comme à l'accoutumée, prudents et mitigés. (attentifs, intelligents)

27c La plupart des boutiques d'artisanat sont fermées plaza Santa-Cecilia. (vertes, petites)

27d Le chef de la doctrine du cabinet Salustro, qui s'était indigné de ce traitement comptable, a été licencié. (exemplaire, prudent, attentif)

L'occurrence 27b, dans laquelle V2 est coordonné à un adjectif non participial, illustre particulièrement le problème : en dehors d'une définition sémantique *a priori*, doit-on considérer « être » comme un auxiliaire dès lors qu'il apparaît en position V1 ? Le verbe « mitiger » n'a en français contemporain qu'un sens vieilli, alors que les significations du participe « mitigé » sont plus variées. Ce qu'une telle occurrence montre assez clairement n'est-il pas vrai plus généralement des occurrences rassemblées autour d'elles, qui partagent la même propriété paradigmatique, et quand bien même la distinction intuitive entre auxiliaire et copule attributive y serait moins claire ? L'interprétation « passive », qui est plus nette dans l'occurrence 27d, tient au seul participe et non au lien V1/V2, puisqu'une simple commutation suffit à la faire disparaître. « Etre » ne joue donc ici que son rôle habituel, celui de copule attributive. Pour que le verbe « être » se grammaticalise en auxiliaire en position V1, il faut qu'un certain nombre de conditions syntaxiques soient réunies qui interdiront complètement l'interprétation adjective du participe, et partant la lecture attributive, non grammaticalisée, de l'ensemble V1/V2.

Dans un deuxième groupe d'occurrences, plus nombreuses, la variété des adjectifs qui peuvent commuter avec V2 est fortement restreinte, à cause de la présence d'un complément :

28a On n'est guère habitué à voir Washington faire jouer son droit de veto à l'ONU contre ses deux alliés européens. (enclin, prêt)

28b Le président démocrate avait expliqué que la signature des Etats-Unis était seulement destinée à leur permettre de rester dans le jeu. (utile pour, ...)

28c (...) la fidélité des amitiés et soutiens est directement indexée sur la valeur des actions ! (manifeste, visible)

28d C'est la loi du genre, et la victime moins que tout autre, pour la connaître parfaitement, **serait fondée** à s'en plaindre. (**en droit de, enclin à**)

_

²⁵ Notés ici en gras et entre parenthèses.

28e (...) c'est entré dans les étranges mœurs du temps qui font que, après un fameux bouillon collectif, le maître queux se voit remercier. (présent, général)

28f Il a fait remarquer que le souci avancé par les Américains de protéger leurs ressortissants en mission à l'étranger n'a jamais été invoqué à propos du TPIY. (visible, manifeste, clair)

Du point de vue syntaxique, on peut considérer que le verbe « être » lie également dans ces cas un sujet à un attribut. Toutefois, la restriction de la commutation à un paradigme assez étroit, restriction due notamment à un complément contextuel, tend incontestablement à renforcer la solidarité syntaxique V1/V2.

Une structure d'auxiliation, et non plus d'attribution, ne se vérifierait au sens strictement syntaxique que lorsque la commutation est tout à fait exclue, comme dans les occurrences suivantes, qui représentent la grande majorité des occurrences relevées :

29a La SFOR ne serait pas directement menacée par la décision américaine.

29b Une première réponse à ces inquiétudes **est venue**, lundi soir, du siège de l'OTAN à Bruxelles, où a eu lieu une réunion d'urgence.

29c La mesure a finalement été annulée grâce à l'intervention de la COB, qui reste choquée par ces pratiques.

29d (...) les effectifs de la police locale sont passés de 40 000 membres en 1995 à 20 000 actuellement.

29e L'opération était soutenue par des véhicules blindés et des hélicoptères, selon l'agence.

Ce qui interdit contextuellement la commutation de V2 avec un adjectif, c'est la présence d'un complément d'agent (l'auxiliation est alors la forme développée de la diathèse passive) ou d'un autre complément verbal (avec « venir » ou « passer », l'auxiliation traduit l'accompli). Dans ce cas, et dans ce cas seulement, V2 se tient réellement dans le point d'équilibre grammatical où il est pleinement participe, c'est-à-dire où il participe véritablement du verbe, sans l'être tout à fait, sans quoi on pourrait le conjuguer, et de l'adjectif, sans l'être tout à fait, sans quoi on pourrait le remplacer par un adjectif qualificatif. C'est cet équilibre, systématiquement observable, pour des raisons syntaxiques, lorsque V1 est le verbe « avoir », qui rend la solidarité V1/V2 indéfectible dans le cas où V1 est le verbe « être ». En ce sens, c'est bien le participe – entendu au sens strict – qui détermine la structure d'auxiliation avec « être » et « avoir » notamment. Benveniste a donc raison lorsqu'il reconnaît au participe auxilié du français un rôle grammatical, et non simplement sémantique. Ce rôle grammatical est même éminent et déterminant dans l'auxiliation.

On voit qu'une telle caractérisation – syntaxique - de l'auxiliation oblige à exclure des occurrences qu'on n'aurait peut-être pas songé à exclure au premier abord. A l'inverse, et pour les mêmes raisons, elle oblige à considérer plus favorablement que ne le ferait la seule intuition sémantique l'occurrence suivante :

30 La mesure a finalement été annulée grâce à l'intervention de la COB, qui reste choquée par ces pratiques.

Dans cet exemple, « rester » est en position V1 et, d'autre part, répond positivement aux tests paradigmatiques complémentaires, notamment à cause de la présence contextuelle du complément en « par ». Pour les mêmes raisons syntaxiques que celles invoquées pour «être », l'on peut donc tenir « rester » pour un auxiliaire « secondaire », au sens où des critères paradigmatiques secondaires sont nécessaires pour mettre en lumière son rôle d'auxiliaire. Cette occurrence est singulièrement intéressante, en ce qu'elle invite à remettre en cause la différence arbitraire des jugements grammaticaux spontanément portés sur des paires minimales très simples comme celle-ci :

31e Il est choqué.

-

²⁶ Benveniste, 1974, p. 183

31r Il reste choqué²⁷.

Les analyses traditionnelles spontanées parleront en effet facilement d'auxiliation en e, mais non en r, où l'on parlera plutôt de « structure attributive ». Cette différence dans le traitement traditionnel se fonde d'une part sur l'idée qu'à l'instar du verbe « avoir », « être », dès lors qu'il serait associé à un participe, devrait automatiquement être tenu pour un auxiliaire, de diathèse passive ou d'accompli, et, d'autre part, sur l'intuition que le contenu sémantique de « rester » est plus fort que celui du verbe « être », et que ce contenu n'est pas affaibli en r. On peut remettre en cause le premier argument sur une base syntaxique : « être » n'est pas un auxiliaire premier. Quant au second, plus sémantique, il peut être contesté dès lors que l'on tient « rester » pour une variante lexicale du verbe « être », qui inclut simplement dans sa forme lexicale le sème grammatical propre à l'auxiliaire primaire « continuer de » (à savoir l'abolition de la limite entre deux époques). Considérées selon ce point de vue, les deux réalisations r et e de la paire minimale 31 illustrent de façon équivalente une structure d'attribution, alors que la paire minimale 30 :

30r La mesure a finalement été annulée grâce à l'intervention de la COB, qui **reste choquée** par ces pratiques. 30e La mesure a finalement été annulée grâce à l'intervention de la COB, qui **est choquée** par ces pratiques.

librement construite à partir du corpus, illustre clairement, dans l'un et l'autre cas, ce que l'on peut appeler une auxiliation. Le verbe « rester », comme le verbe « être », peut être caractérisé comme un auxiliaire secondaire, au sens où un critère syntaxique secondaire apparaît nécessaire pour mettre au jour sa qualité d'auxiliaire.

2) V2 infinitif

D'autres lexies V1, suivies d'un infinitif, ne peuvent être tenues pour des auxiliaires premiers, au sens où certains tests paradigmatiques permettront de distinguer leur rôle dans chaque cas. C'est en particulier le cas des verbes « devoir » et « pouvoir ». Lucien Kupferman, a récemment² présenté quatre tests paradigmatiques portant sur V2 qui permettent de distinguer clairement ce qu'il appelle les lectures « radicales » des lectures « épistémiques » de prédicats modaux V1 (de type « vouloir/pouvoir »). Sa conclusion, figurée dans l'encadré, était que la différence, au premier abord sémantique, entre une prédication radicale (« tu peux/dois intervenir, s'il le faut ») et une prédication épistémique (« il peut/doit neiger cette nuit ») recouvre en fait une différence syntaxique, entre des V1 à sens radical qui, en profondeur, régissent deux arguments, leur sujet formel et V2, et des V1 à sens épistémique qui, en profondeur, ne régissent qu'un seul argument, propositionnel, dont le sujet est monté devant V1.

```
r (lecture radicale : permission/obligation) : tu peux/dois intervenir, s'il le faut.
e (lecture épistémique : éventualité/probabilité) : il peut/doit neiger cette nuit.

r : deux arguments [ [tui] peux/dois [ [PROi] intervenir] ] (PRO catégorie vide)

e : un seul argument [ [ e ] pouvoir/devoir [ [ il ] neige cette nuit ]

e [ [ Ili ] peut/doit [ [ ti ] neiger cette nuit ]
```

²⁸ Kupferman, 2002.

²⁷ Cette paire minimale n'est pas tirée du corpus ; la lettre en référence est l'initiale du verbe en position V1.

Il s'agit là d'une formalisation et d'une élucidation assez rigoureuse, à l'intérieur du cadre théorique chomskyen, de la notion de « transparence » qu'a forgée David Gaatone²⁹ et qui est souvent avancée depuis comme critère syntaxique de l'auxiliation : V1 est dit « transparent » s'il ne peut avoir que le sujet de V2. Comme on le verra, cette notion de transparence est assez difficile à vérifier sur un corpus concret. Kupferman ne parle pas de transparence, mais, pour peu qu'on accepte son hypothèse d'une transformation « montée du sujet », sa démonstration revient à considérer qu'un certain nombre de propriétés paradigmatiques y sont équivalentes.

Le corpus synchronique retenu permet de vérifier sur des énoncés avérés l'équivalence que pose Kupferman entre différence syntaxique de réaction aux tests et différence sémantique dans l'interprétation de V1. J'ai ainsi pu appliquer à l'ensemble des occurrences relevées dans lesquelles V2 est un infinitif des critères paradigmatiques adaptés, ce qui m'a permis de distinguer différents groupes d'occurrences. Je distinguerai tout d'abord les occurrences pour lesquelles la cliticisation de V2 est possible – moyennant contextuellement quelques réaménagements syntagmatiques bénins - ce qui va dans le sens de l'interprétation nominale de l'infinitif. On distingue dans ce premier groupe les occurrences très nombreuses du verbe « pouvoir » radical au sens de Kupferman, c'est-à-dire lorsqu'il revêt le sens de permission ou de capacité. Ce sont les occurrences 32 à 36³⁰ :

320 S'ils avaient voulu éviter de déclencher une crise à propos de la Minubh, les Américains auraient **pu tout simplement retirer** leurs 46 hommes de cette force afin de les faire échapper à la CPI

321 **retirer tout simplement** leurs 46 hommes de cette force, les Américains **l'**auraient **pu** s'ils avaient voulu éviter de déclencher une crise à propos de la Minubh

330 « Si nos alliés européens avaient accepté cette clause, nous aurions **pu avoir** l'appui du Sénat », estime M. Blinken.

331 « **Avoir** l'appui du Sénat, nous **l'**aurions **pu** si nos alliés européens avaient accepté cette clause », estime M. Blinken.

340 (...) une décision, sur laquelle nouveaux gouvernement et députés **pourraient à loisir méditer.** 341 **méditer à loisir** sur <cette> décision, nouveaux gouvernement et députés **le pourraient.**

350 La CPI ne **pourra intervenir** qu'en cas de carence des justices nationales.

351 **Intervenir**, la CPI ne **le pourra** qu'en cas de carence des justices nationales.

360 Ceux qui n'**ont pu franchir** la frontière tentent leur chance dans les *maquiladoras*, les usines d'assemblage qui exportent vers les Etats-Unis.

361 **franchir** la frontière, ils ne **l'ont pu** et tentent leur chance dans les *maquiladoras*, les usines d'assemblage qui exportent vers les Etats-Unis.

Les occurrences de devoir V1 radical (obligation, nécessité) qui répondent à ce critère sont beaucoup moins nombreuses. En 38/40, j'ai ajouté à ces premiers exemples engageant « pouvoir/devoir » le cas d'un verbe V1 comme « tenter (de) », plus fréquent dans ce corpus et qui accepte lui aussi volontiers la cliticisation en « le » de son auxilié :

370 Donc, foin de moralité, sauf de la morale du plus fort ; Jean-Marie Messier lui³¹ **doit payer,** va payer. 371 **Payer,** Jean-Marie Messier lui **le doit**

_

²⁹ Gaatone, 1995.

³⁰ Dans ces paires, « o » représente l'énoncé originel, et « l » l'énoncé dans lequel V2 a été transformé en un pronom clitique de type *l'/le/la/les*.

³¹ Dans cette occurrence, « lui », non entouré de virgules, est prédicatif, il s'agit de Jean-Marie Messier par opposition à l'ensemble de ses pairs.

380 Il y a quelques mois, le groupe a **tenté d'enjoliver** ses résultats, avec l'assentiment de ses cabinets d'audit. 381 **Enjoliver** ses résultats, il y a quelques mois, le groupe **l'a tenté**, avec l'assentiment de ses cabinets d'audit.

390 Alors que Français et Britanniques demandaient, dimanche, quinze jours de délai pour **tenter encore de désamorcer** la polémique **et éviter** qu'elle n'affecte la Minubh, Washington a refusé, et a exigé que son veto prenne effet dans les 72 heures.

391 **désamorcer** la polémique **et éviter** qu'elle n'affecte la Minubh, Français et Britanniques demandaient, dimanche, quinze jours de délai pour **le tenter encore**

40o Les diplomates français et britanniques **tentent de faire** prévaloir auprès de leur partenaires américains les arguments de la raison : utilisez les possibilités juridiques qui sont prévues par le traité sur la CPI, et respectez l'engagement des autres envers cette Cour.

401 **faire** prévaloir auprès de leur partenaires américains les arguments de la raison, les diplomates français et britanniques **le tentent**

Pourront également être ajoutés à cet ensemble trois verbes V1 qui acceptent la cliticisation de l'auxilié en « y » ou en « en »³² :

- 410 (...) ceux qui **s'aventurent à traverser** l'ancienne ligne de front, réfugiés de retour dans leurs foyers ou citovens **allant voter** lors des scrutins
- 41y (...) **traverser** l'ancienne ligne de front, <ils> s'y aventurent, réfugiés de retour dans leurs foyers ou citoyens allant voter lors des scrutins.
- 41y' < Chacun doit **voter**> : <les> citoyens **y allant** lors des scrutins s'aventurent à traverser l'ancienne ligne de front
- 420 (...) l'ambassadeur des Etats-Unis **s'est empressé de préciser** que le différend entre Washington et l'ONU ne remet pas en cause « l'engagement stratégique américain dans les Balkans ».
- 42e (...) préciser <tout cela>, l'ambassadeur des Etats-Unis s'en est empressé».

Les prédictions de Kupferman semblent jusque-là correctes, au sens où toutes ces occurrences qui acceptent la cliticisation de V2 obligent en effet à une lecture radicale de V1 : permission/capacité pour « pouvoir », obligation/nécessité pour « devoir », mouvement physique précédant l'accomplissement du procès V2 pour « aller ». Les verbes s'aventurer/tenter/s'empresser, et probablement beaucoup d'autres encore, non recensés dans ces relevés limités, sont bien des verbes V1 au sens des critères premiers, mais ne résistent pas à l'application d'un critère paradigmatique secondaire et ne sont pas susceptibles d'une lecture autre que radicale. L'on peut donc considérer qu'il ne s'agit pas dans ce cas d'une structure d'auxiliation, mais simplement d'une structure transitive infinitive non grammaticalisée. L'infinitif reste dans ce cas structurellement équivalent au nom, ce que montre le test de cliticisation, et n'atteint donc pas encore le point d'équilibre grammatical verbe/nom corrélé, comme dans le cas du participe, à l'auxiliation.

Voici réunies quelques occurrences représentatives dans le corpus de « pouvoir » en position V1 lorsque la cliticisation de V2 n'est pas possible :

43a « Je ne m'attendais pas à une position aussi dure », a poursuivi M. Solana, en disant espérer que, d'ici le 3 juillet, « un accord » **pourra être** trouvé.

43b Un départ précipité de l'ONU **pourrait donc signer** l'arrêt de mort de la future mission.

43c (...) l'une des deux mamelles du bas empire Messier (...) pourrait être cédée.

43d « Si cela continue, cela **peut avoir** des conséquences non seulement en Bosnie, mais aussi au Kosovo, en Afrique et aussi en Afghanistan »

Ce qui paraît remarquable, c'est que toutes ces occurrences de pouvoir V1 forment un bloc. Il ne semble pas qu'existe un test syntaxique susceptible de les répartir en plus d'un groupe. Le verbe « pouvoir » serait donc bien un auxiliaire secondaire.

_

³² Clitiques représentés par leur initiale devant les énoncés transformés.

« Comment identifier les structures d'auxiliation ? Le cas du français contemporain, à partir de : *Le Monde*, 3 juillet 2002. »

Il n'en va pas tout à fait de même pour « devoir » en position V1 lorsque le critère secondaire de cliticisation de V2 donne des résultats négatifs. L'on peut en effet distinguer des occurrences en lesquelles un critère paradigmatique tertiaire, l'insertion de la négation³³ devant V2, est positif :

44o Plus riche et plus sûre, San Diego, au nord de la frontière, a détrôné Tijuana, où les arènes de taureaux et le Jai-Alai, naguère un haut lieu de la pelote basque, ont **dû fermer** leurs portes.

44n <à Tijuana>, les arènes de taureaux et le Jai-Alai, naguère un haut lieu de la pelote basque, ont **dû ne pas fermer** leurs portes.

450 Cette proposition de loi a été adoptée par le Sénat le 6 juin et **doit maintenant faire** l'objet d'un accord avec la Chambre des représentants.

45n Cette proposition de loi a été adoptée par le Sénat le 6 juin et **doit maintenant ne pas faire** l'objet d'un <dés>accord avec la Chambre des représentants.

460 La lettre adressée à l'ONU pour annuler la signature américaine n'était pas signée par le sous-secrétaire chargé des affaires politiques, auquel cette responsabilité aurait **dû revenir**.

46n ?le sous-secrétaire chargé des affaires politiques, auquel cette responsabilité aurait dû ne pas revenir.

Dans tous ces cas, « devoir » doit être entendu en un sens radical, alors qu'il acquiert un sens épistémique, celui de probabilité, lorsque le test d'insertion de la négation devant V2 est négatif :

47a Près de deux mois après sa nomination à Matignon, JP Raffarin **doit prononcer**, mercredi 3 juillet, son discours de politique générale devant l'Assemblée Nationale.

47b Auparavant, Jacques Chirac **devait faire** lire, mardi après-midi, par les présidents des deux Assemblées, un message dans lequel il **devait insister** sur le rétablissement de l'autorité de l'Etat.

47c (...) la police de l'ONU **doit passer** sous l'autorité de l'Union européenne le 1^{er} janvier 2003.

47d Passant presque inaperçue en Occident, la nouvelle **devait provoquer** dans tout le monde musulman une véritable sensation.

Si « pouvoir » peut être tenu, comme « être » ou « rester », pour un auxiliaire secondaire (un seul critère secondaire suffit à distinguer ses occurrences auxiliantes) en revanche « devoir » pourra être considéré lui, de ce point de vue syntaxique, comme un auxiliaire tertiaire, puisque pas moins de trois séries de critères sont nécessaires pour en isoler le fonctionnement proprement auxiliant.

c) Limite des critères syntaxiques : deux exemples

L'occurrence suivante fournit un premier cas délicat :

48 De nombreux conseillers issus du « sérail chiraquien » sont venus l'épauler.

Cette occurrence répond aux critères premiers. A l'instar des auxiliaires secondaires ou tertiaires, elle répond en outre négativement aux tests de cliticisation ou d'insertion de la négation devant V2. Il est cependant difficile de considérer ici « venir » comme un auxiliaire. « Venir » joue en effet ici un rôle parfaitement symétrique à celui que jouait « aller » dans l'occurrence 41 ci-dessus : V1 y garde son sens plein de mouvement et l'infinitif qui suit est cliticisable. La difficulté tient à ce que, dans le cas du verbe « aller » ou d'ailleurs de tout autre verbe de mouvement centrifuge, l'infinitif qui suit est cliticisable en « y », alors que, dans le cas de « venir », il ne l'est pas. Cette différence de réaction syntaxique aux tests

³³ Insertion signalée par la référence « n » devant le second énoncé de la paire.

paradigmatiques peut-elle toutefois raisonnablement suffire à distinguer « venir » des autres verbes de mouvement ?

Autre exemple de difficultés pour lesquelles les seules analyses syntaxiques paraissent insuffisantes : celles qu'induit la comparaison des occurrences 49 et de l'occurrence 50.

49a La belle-mère de Maria Teresa aurait, selon cette dernière, lancé des rumeurs selon lesquelles la jeune femme **allait regagner** son pays d'origine.

49b Certaines missions internationales vont arriver à renouvellement dans les semaines qui viennent.

49c Jean-Marie Messier va payer. (...) Mais (...) nous tous, les 28 millions, et les autres aussi, allons payer.

50 On espère que la décision américaine sur la CPI ne va pas signifier la fin d'une opération marginale mais nécessaire.

Là aussi, toutes les occurrences répondent aux critères premiers et secondaires de telle façon qu'il semble raisonnable d'admettre que le verbe « aller » serait ici un auxiliaire. L'analyse syntaxique, toutefois, ne rend pas compte de la nuance sémantique qui existe entre 49, où « aller + infinitif » s'inscrit référentiellement dans l'époque futur, et 50, où la même structure ne signifie pas en tant que telle l'époque futur , mais, pour reprendre la terminologie de Damourette et Pichon, l'« allure extraordinaire », qui « donne un caractère dérangeant <au procès> par rapport à l'ordre attendu des choses »³⁴.

Les seuls critères syntaxiques présentés se révèlent donc incapables, d'une part, d'exclure une structure manifestement transitive du champ des auxiliaires, et, d'autre part, de prédire une nuance sémantique importante à l'intérieur du bloc des occurrences d'un même auxiliaire. Doit-on pour autant désespérer de la syntaxe ? Sans doute pas tout à fait. Je pense en particulier que le critère de transparence donnerait dans ces deux cas d'assez bonnes prédictions. La difficulté, c'est que ce test, pour lequel les linguistes utilisent en général le verbe « pleuvoir » en position V2, s'applique assez facilement au dictionnaire - il permet de classer in abstracto les verbes de la langue -, mais beaucoup plus difficilement à un corpus d'énoncés avérés, puisqu'il suppose une transformation complète aussi bien du sujet de V1 que de V2 et de son aval. L'analyse syntaxique a alors toute chance de verser dans l'interprétation sémantique. Sur l'occurrence 48, il est encore relativement aisé de montrer que l'énoncé « *il vient / il est venu pleuvoir » n'est pas pertinent en français, même s'il n'a plus qu'un rapport lointain avec l'occurrence tirée du Monde. En revanche, s'agissant de la comparaison 49/50, seule une inférence sémantique, à partir des données d'origine, permettrait le cas échéant de discerner une différence de réaction au test du verbe « aller » traduisant le futur et du verbe « aller » d'allure extraordinaire.

III Autres faits syntaxiques : propriétés générales ou critères ?

Mes relevés ont été l'occasion de constater la fréquence d'un certain nombre de propriétés qui, dans le corpus, concernent les structures V1/V2. Il convient de déterminer s'il s'agit là de propriétés générales, mécaniques, sans rapport avec l'auxiliation, ou si au contraire ces faits pourraient également constituer des critères.

Ces faits sont de trois ordres. Liée à la ténuité sémantique de V1, la possibilité de sa mise en facteur commun, conformément au principe d'économie des signifiants. Liée à la solidarité V1/V2, la possibilité d'une montée des clitiques compléments de V2 dans certains cas. Liée également, quoique de façon apparemment contradictoire, à la solidarité V1/V2, la

.

³⁴ Op. cit., § 1652.

19

possibilité d'une rupture de la continuité sémiologique du bloc V1/V2 par l'insertion de divers éléments signifiants.

a) Possibilité de mise en facteur commun de V1 ou d'ellipse de V2

Cette possibilité, qui n'est en rien une nécessité syntaxique, concerne en effet les structures d'auxiliation dans certaines conditions : dès lors qu'un V1 peut être considéré comme l'auxiliaire commun à plus d'un verbe V2. Voici des occurrences qui engagent des structures sans préposition :

51a Depuis son arrivée à Matignon, le premier ministre **a constitué** son équipe, **fixé** l'emploi du temps de son cabinet et **imposé** son style.

51b Populaire et spontanée, Maria Teresa pourrait cependant **avoir**, cette fois, **franchi** la ligne jaune **et porté** la monarchie grand-ducale au bord de la crise constitutionnelle.

et une autre pour laquelle la préposition est répétée :

52 (...) les autorités locales (...) viennent de saisir 740 kilos de « substances non contrôlées », (...) et de fermer six officines.

Cette propriété s'observe également dans le cas de structures qui ne sont pas des structures d'auxiliation, comme le montrent les occurrences suivantes :

53a Voilà qui devrait nous faire rire, sourire au moins.

53b Alors que Français et Britanniques demandaient, dimanche, quinze jours de délai pour **tenter encore de désamorcer** la polémique **et éviter** qu'elle n'affecte la Minubh, Washington a refusé, et a exigé que son veto prenne effet dans les 72 heures.

D'autre part, il est des cas où, dans une structure d'auxiliation incontestable, cette mise en facteur commun n'est pas appliquée, ce qui correspond alors probablement à une certaine insistance stylistique. Dans la dernière occurrence, reproduite ci-dessous, la non-mise en facteur commun est surlignée :

54 Alors que Français et Britanniques demandaient, dimanche, quinze jours de délai pour tenter encore de désamorcer la polémique et éviter qu'elle n'affecte la Minubh, Washington a refusé, et a exigé que son veto prenne effet dans les 72 heures.

Cette possibilité syntaxique remarquable ne peut donc en aucun cas être tenue pour un critère d'auxiliation. J'ai par ailleurs relevé dans le corpus une occurrence qui m'a paru instructive quant au jugement grammatical implicite qu'à son insu peut-être le journaliste porte sur ce type de structures dans son choix d'écriture :

55a Jean-Marie Messier, J2M comme aimaient à dire les chroniqueurs en une alchimique formule de la réussite, **est ou va tomber** par terre. (Pierre Georges)

Dans une telle tournure, c'est, semble-t-il, V2 qui est mis en facteur commun. Cette tournure est d'autant plus étonnante à l'écrit que seul l'écrit, non l'oral, est en français contemporain apte à restituer sémiologiquement la nuance des finales (« -é » du participe # « -er » de l'infinitif). Elle constitue un indice stylistique, au sens où il traduit, non les règles internes de la langue elle-même, mais la liberté que garde l'auteur de choisir telle ou telle tournure à l'intérieur du territoire de la pertinence linguistique. Indice supplémentaire de ce que « aller + infinitif » n'est pas ici une structure fondamentalement différente de « être + participe », que l'on peut donc parler, dans l'un et l'autre cas, d'auxiliation. La différence infinitif/participe est donc ici clairement négligée au profit d'une interprétation

aspectuellement symétrique des deux auxiliaires : « est tombé », borne finale atteinte ; « va tomber », borne initiale non atteinte. Il est particulièrement intéressant de mettre ce premier exemple en regard avec cet autre du même auteur :

55b Donc, foin de moralité, sauf de la morale du plus fort ; Jean-Marie Messier lui doit payer, va payer.

où, contre toute attente, et alors que les circonstances sémiologiques paraissaient plus favorables, le même V2 infinitif est strictement répété. A l'inverse, cette formulation manifeste que « devoir + infinitif » dans ce contexte ne peut être mis sur le même plan grammatical, donc stylistique, que « aller + infinitif » Ce qui est conforme aux analyses précédentes : le premier verbe n'est pas un auxiliaire, puisque le critère secondaire de cliticisation de V2 est négatif, alors que le second l'est.

b) Un « critère » clitique ?

P. Le Goffic³⁵ tient la montée des clitiques compléments de V2 devant V1 pour l'un des critères de l'auxiliation. Cette propriété syntaxique de montée des clitiques est évidente et remarquable dans mon propre corpus : peut-on pour autant la tenir pour un critère sûr d'auxiliation? Je présente ici quelques arguments en faveur d'une réponse négative à cette question.

S'il s'agissait en effet d'un critère, son application entrerait en contradiction avec celui du premier critère paradigmatique que j'ai retenu, puisqu'un verbe comme « faire » n'est pas auxiliaire selon le critère paradigmatique, et le serait selon le critère clitique :

56 Voilà qui devrait nous faire rire, sourire au moins.

Voici, plus généralement, différentes occurrences tirées du corpus et présentées sous la forme d'un tableau mettant en parallèle l'ordre constant clitique/auxiliaire/participe :

57a () le prêt de 25 millions de dollars que le groupe 57b Le chef de la doctrine du cabinet Salustro, qui	lui s'	aurait était	consenti. indigné
de ce traitement comptable, a été licencié.			_
57c Henri voulait peut-être, lui aussi, se venger d'une mère qui	ľ	aurait, dit-on, souvent	rudoyé.
57d Les Etats-Unis avaient tous les moyens pour éviter la crise et ils ne	les	ont pas	utilisés.
57e Les soldats de la Force de stabilisation de l'OTAN (SFOR)	y	auraient	fait irruption à
l'aube, vers 4 heures du matin			

La différence de comportement syntaxique des clitiques n'induit en fait, à l'intérieur du champ des auxiliaires premiers et secondaires, pas d'autre répartition que celle que l'opposition morphologique des auxiliés (participe # infinitif) induit déjà elle-même :

58a Il I'	a	vu	59a Il vient/continue de	le	voir
58b Il en	est	libéré	59b Il va/doit/peut	le	voir
58c II en	reste	choqué	•		

Enfin, la syntaxe clitique, largement dépendante en fait de l'identité lexicale de V1, ne permet pas de distinguer, dans le cas des modaux par exemple, ce qui est auxiliaire de ce qui ne l'est pas :

59e Il	devrait	le	terminer	bientôt :
59r Il	doit	le lui	payer	chaque mois:

³⁵ Le Goffic, 1993, p. 163. Il s'agit du modèle « clitico-actanciel » évoqué en préambule.

-

En e (lecture épistémique), V2 n'est pas cliticisable, « devrait » est un auxiliaire, le sens est celui d'une probabilité. En r, V2 est cliticisable, « doit » n'est pas un auxiliaire, et correspond à son sens radical d'obligation. Dans les deux cas, le clitique complément apparaît entre V1 et V2.

Nathalie Fournier³⁶ a bien montré qu'en français classique, dans le cas des verbes modaux, les deux syntaxes clitiques coexistent, au libre choix du locuteur, et que la syntaxe contemporaine exclusive ne s'est imposée en diachronie que progressivement. On retrouve ce genre de variation clitique libre – donc assez peu susceptible de fonder un critère sûr – dans une langue moderne comme l'italien par exemple.

c) Possibilité d'insertion d'éléments autres que des prépositions ou des clitiques compléments entre V1 et V2

Cette possibilité tient en profondeur à la solidité du lien linéaire V1/V2. On peut considérer que les prépositions (« à/de » essentiellement) font partie de l'identité lexicale de V1 et donc, le cas échéant, de l'auxiliation elle-même. Les clitiques compléments de V2 s'insèrent eux aussi le plus souvent, comme on vient de le voir, entre V1 et V2 lorsque V2 est un infinitif. Il est intéressant de repérer la variété des autres constituants aptes à s'insérer, en français contemporain, entre V1 et V2. Les relevés permettent de distinguer trois types : des pronoms d'abord, des constituants non linéaires ensuite, et enfin des adverbes linéaires.

Dans certaines conditions, notamment dans les incises ou les propositions interrogatives, l'inversion sujet/verbe prévaut, et le pronom sujet s'insère alors entre V1 et V2 :

61a La position américaine, **a-t-on expliqué** au siège de l'OTAN, ne sape pas les fondements juridiques de la SEOR

61b « Si cela continue, cela peut avoir des conséquences non seulement en Bosnie, mais aussi au Kosovo, en Afrique et aussi en Afghanistan », **a-t-il poursuivi.**

L'insertion d'un constituant non linéaire, au sens au moins typographique, semble relativement caractéristique sur le plan stylistique du corpus considéré. Elle concerne aussi bien des structures d'auxiliation primaires :

62a L'agence Moody's a, de nouveau, dégradé la notation du groupe (...)

62b La belle-mère de Maria Teresa **aurait, selon cette dernière, lancé** des rumeurs selon lesquelles la jeune femme allait regagner son pays d'origine.

62c Populaire et spontanée, Maria Teresa pourrait cependant **avoir**, **cette fois**, **franchi** la ligne jaune et porté la monarchie grand-ducale au bord de la crise constitutionnelle.

62d Henri voulait peut-être, lui aussi, se venger d'une mère qui l'aurait, dit-on, souvent rudoyé.

que toute autre structure V1/V2, qu'on la tienne ou non pour une structure d'auxiliation :

63a (..) un « *outing* pénible » qui **pourrait, selon lui, payer** cher « une incompatibilité entre belle-mère et bellefille »

63b Le département d'Etat est, lui, divisé.

.

³⁶ Fournier, 1998, p. 80.

« Comment identifier les structures d'auxiliation ? Le cas du français contemporain, à partir de : *Le Monde*, 3 juillet 2002. »

Les forclusifs sont quantitativement le premier groupe d'adverbes linéaires qui s'insèrent entre V1 et V2, et cette insertion, systématique, ne dépend en rien de la nature du lien V1/V2 :

64a Sous le sceau d'un secret qui **n'a pas tenu**, Maria Teresa a confié à quel point sa belle-mère la détestait. 64b Maria Teresa dit qu'elle **n'a jamais été** acceptée par Joséphine-Charlotte parce qu'elle n'a pas de « sang bleu » dans les veines.

64c On n'**est guère habitué** à voir Washington faire jouer son droit de veto à l'ONU contre ses deux alliés européens.

64d On espère que la décision américaine sur la CPI ne va pas signifier la fin d'une opération marginale mais nécessaire.

Je rapproche volontiers des forclusifs un nombre assez limités d'adverbes en «-ment » qu'on pourrait nommer « uniceptifs » et qui, à l'instar de la négation exceptive « ne...que » du français, permettent d'isoler le prédicat V2 de tout autre, de le prendre en compte de façon unique :

65a S'ils avaient voulu éviter de déclencher une crise à propos de la Minubh, les Américains **auraient pu tout simplement retirer** leurs 46 hommes de cette force afin de les faire échapper à la CPI, « dans l'hypothèse hautement improbable, a souligné non sans humour M. Levitte, où l'un de ces policiers américains non armés commettrait un crime de génocide, un crime contre l'humanité ou un crime de guerre, et où la justice américaine refuserait de le poursuivre et de prononcer une juste sentence »...

65b Le président démocrate avait expliqué que la signature des Etats-Unis était seulement destinée à leur permettre de rester dans le jeu.

D'autres adverbes en «-ment », aptes à traduire moins abstraitement la modalité d'exécution du procès V2, apparaissent aussi régulièrement entre les deux verbes :

66a (...) le conflit **pourrait aisément être résolu** par le départ des policiers américains. 66b C'est à cet important revenu qu'Ibn Saoud **a volontairement mis** fin.

Il est assez intéressant de remarquer la relative liberté de la syntaxe combinatoire de ces constituants insérés entre V1 et V2 en français contemporain, notamment journalistique. Je relève ainsi deux combinaisons de surface possibles entre le forclusif et l'adverbe en «-ment »:

67p La SFOR ne serait pas directement menacée par la décision américaine.
67m (...) cette transition ne peut techniquement pas intervenir avant l'automne.

Dans la combinaison m, l'adverbe en « —ment » précède le forclusif : rejeté ainsi dans la zone antérieure de la structure V1/V2, il porte clairement sur V1, dont il précise la signification. En l'occurrence, l'adverbe « techniquement » renforce la lecture radicale de V1, indice supplémentaire de ce que la structure considérée n'est pas une structure d'auxiliation. Il s'agit plutôt d'un indice que d'un critère, car on peut tout à fait imaginer que, dans la même position antérieure, un autre adverbe — « probablement », par exemple - renforcerait au contraire la lecture épistémique du verbe « pouvoir ».

Un second groupe morphologique d'adverbes insérés est constitué par la famille des adverbes ou locution en «-tout-»; « tout » n'est pas ici un suffixe, mais plutôt un lexème grammatical signifiant le parcours intégral des éléments d'un ensemble :

« Comment identifier les structures d'auxiliation ? Le cas du français contemporain, à partir de : *Le Monde*, 3 juillet 2002. »

68a l'administration Clinton **a surtout cherché** à obtenir que les poursuites devant la CPI soient soumises à l'autorité du Conseil de sécurité à l'ONU.

68b Conscients que la Cour **serait de toute façon créée**, M. Helms et son collègue John Warner avaient déposé une proposition de loi « sur la protection des personnels américains ».

68c L'ONU s'est surtout fait remarquer par l'incapacité de ses casques bleus à protéger la population.

L'adverbe « surtout », n'acquiert une signification uniceptive que du fait de la signification de son préfixe.

Cette famille peut pour le sens être rapprochée de l'ensemble sémiologiquement hétéroclite des adverbes de liaison, qui ont en commun de traduire une relation logique du prédicat V1/V2 à une prédication antérieure :

69a Jean-Marie Messier **a finalement confirmé** qu'il abandonnait la présidence du groupe de communication VU.

69b Pour l'exercice de 2001, VU a en effet cherché à enjoliver ses comptes de 1,5 milliards d'euros.

69c Populaire et spontanée, Maria Teresa **pourrait cependant avoir**, cette fois, franchi la ligne jaune et porté la monarchie grand-ducale au bord de la crise constitutionnelle.

69d Le représentant américain à l'ONU a en outre répété qu'il s'agissait là d'une décision de portée générale.

69e (...) l'ONU, avec laquelle l'administration Bush a pourtant renoué après le 11 septembre.

69f L'ONU a en revanche perdu en 1995 le leadership politique.

69g Le ministère des affaires étrangères n'a pas caché son « inquiétude » quant au sort des troupes américaines, qui sont également déployées en vertu d'un mandat onusien.

69h Un départ précipité de l'ONU **pourrait donc signer** l'arrêt de mort de la future mission.

J'intègre à cet ensemble les adverbes temporels dont la référence est clairement externe à V1/V2, comme « alors » :

70 (Tijuana) pouvait alors se flatter d'être la ville la plus visitée du monde.

Tous ces adverbes dont, pour diverses raisons, la référence est externe, s'insèrent entre V1 et V2 sans modifier en aucune façon l'équilibre syntaxique ou sémantique de l'ensemble. Cette insertion est donc particulièrement indifférente à la nature grammaticale de la structure V1/V2.

Un dernier groupe d'adverbes insérés est constitué par ceux dont la signification concerne directement le procès V1/V2, dès lors qu'on le considère comme un processus commun. Il s'agit d'abord des adverbes temporels déictiques, qui répètent la référence au repère temporel d'énonciation que la plupart des temps verbaux véhiculent explicitement en français :

71a La possibilité d'avancer ce mandat à septembre **est actuellement étudiée**, mais Javier Solana a rappelé lundi que la préparation n'était pas achevée et que « tous les calculs financiers » ont été effectués à partir d'un démarrage en janvier.

71b Cette proposition de loi a été adoptée par le Sénat le 6 juin et **doit maintenant faire** l'objet d'un accord avec la Chambre des représentants.

mais surtout des adverbes aspectuels, ce terme d'aspect étant ici entendu au sens strict, c'est-à-dire des adverbes qui explicitent le rapport du procès à ses bornes initiale ou finale, ou à son déroulement général. On peut ainsi distinguer un adverbe qui, associé au discordantiel de négation, traduit l'antériorité à la borne initiale du procès V2 :

72 (...) le nouveau garde des sceaux **n'a encore dit** mot sur le sort du projet de grande loi pénitentiaire, où il se voit flanqué d'un étonnant secrétariat d'Etat aux programmes immobiliers de la justice.

et qui en général prend la valeur d'un itératif relatif, qui suppose admise au moins une occurrence du procès :

73a Alors que Français et Britanniques demandaient, dimanche, quinze jours de délai pour **tenter encore de désamorcer** la polémique **et éviter** qu'elle n'affecte la Minubh, Washington a refusé, et a exigé que son veto prenne effet dans les 72 heures.

73b Le TPYI est compétent pour les crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui pourraient **être encore commis** en Bosnie ou au Kosovo ; cela n'a jamais suscité la moindre difficulté pour les Etats-Unis.

Un itératif indéfini, qui tend à traduire la démultiplication des procès sous la forme d'une continuité :

74 (...) une décision, sur laquelle nouveaux gouvernement et députés pourraient à loisir méditer.

Et un adverbe qui remplit en quelque sorte le même rôle grammatical que l'auxiliaire premier « continuer », à savoir l'occultation de la limite entre deux époques :

75a L'organisation internationale **est toujours perçue**, par le Congrès et par une bonne partie de l'opinion, comme une machine politique et bureaucratique, fondamentalement hostile aux Etats-Unis.
75b Le Pentagone **a toujours été** le ministère le plus hostile à la CPI.

S'agissant de ces derniers constituants aspectuels ou temporels, dont la signification intervient clairement à sa place, pourrait-on dire, dans la tension entre V1 et V2, il semble que puisse se dessiner une opposition d'orientation sémantique entre, d'une part, des adverbes qui portent sur V2 :

n'a encore dit mot...

l'interprétation par l'auxiliation serait alors logique, V1, auxiliaire, restant figé dans un rôle aspectuel bien défini ; et, d'autre part, des adverbes qui portent sur V1 :

tenter encore de désamorcer

V1 peut dans ce cas accepter une modification d'ordre aspectuel. Cette intuition, toutefois, est plus sémantique que syntaxique, et les occurrences tirées du corpus me manquaient pour en vérifier de façon plus systématique le bien-fondé.

Pierre-Yves Dufeu, Aix Marseille Université.

Bibliographie

BAT-ZEEV SHYLDKROT (H.), « Les auxiliaires : délimitation grammaticalisation et analyse », *Langages*, n°135, septembre 1999, p. 3-7.

BENVENISTE (E.), « Structure des relations d'auxiliarité », dans *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1974, t. II.

BUVET (P.-A.), Les déterminants nominaux quantifieurs du français, thèse de doctorat, U. Paris 13, 1993.

CHEVALIER (J.-C.), « La notion d'auxiliaire verbal - Origine et développement », *Langages*, n°135, septembre 1999, p. 22-32.

GAATONE (D.), « Syntaxe, lexique et sémantique : le cas des verbes « transparents » », *Perspectives*, n° 2, 1995, p. 55-71.

DAMOURETTE (J.) et PICHON (E.), Essai de grammaire de la langue française, Paris, D'Artrey, 1911-1940.

FOURNIER (N.), Grammaire du français classique, Paris, Belin, 1998.

GREVISSE (M.), Le bon usage, 13^e éd. revue par A. Goosse, Paris/Louvain-la-Neuve, Duculot, 1993.

GROSS (M.), « Sur la définition d'auxiliaire du verbe », Langages, n°135, septembre 1999, p. 8-21.

GUILLAUME (G.), « Théorie des auxiliaires et examen de faits connexes », dans *Langage et Science du langage*, Paris/Québec, Nizet/P.U. Laval, 1994, 4^e éd.

KUPFERMAN (L.), « Structure argumentale des prédicats et prédictions sur les modalités », communication lors du colloque *Indéfinis et prédications en français*, Université Paris-Sorbonne/CNRS, 3-5 octobre 2002.

KURYLOWICZ (J.) « The evolution of grammatical categories », *Esquisses linguistiques*, Munich, Fink, 1975, p. 38-54.

LAMIROY (B.), « Auxiliaires, langues romanes et grammaticalisation », *Langages*, n°135, septembre 1999, p. 33-45

LE GOFFIC (P.), Grammaire de la phrase française, Paris, Hachette, 1993.

PELLAT (J.-C.), RIEGEL (M.) et RIOUL (R.), Grammaire méthodique du français, Paris, PUF, 1994.

PILLOTUS BARRENSIS (I.), *Gallicae linguae institutio* <1550>, éd. S. Groulleau, Genève, Slatkine reprints, 1972.

VAIRASSE d'ALLAIS (D.), Grammaire méthodique, chez l'auteur, Paris, 1681.

WILMET (M.), Grammaire critique du français, 2e éd., Paris/Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1998.